

« FLASH MENSUEL »

DECEMBRE 2011



Bonne et heureuse année 2012

(*) Complément d'informations réservé aux abonnés

Votre convention collective :

- **Mise à jour réservée aux abonnés**

Lois – règlements- circulaires :

- **SMIC (*)** : (D n° 2011-1926 du 22/12/2011) Le SMIC est revalorisé de 0.3% au 1 janvier 2012 après une hausse de 2.1% au 1 décembre 2011. Son montant est donc de 9.22 €, soit 1398.37 € brut mensuel.
- **Indemnités journalières (*)** : (D n° 2011-1957 du 26/12/11) Le décret modifie les modalités de calcul ; à compter du 1/1/12, le montant maximal de l'IJ sera calculé sur 50% de 1.8 fois le SMIC (et non plus 50% du plafond de la SS)
- **Barème tarification des AT et MP (*)** : (arr. 1/12/11) : Le décret du 5/7/11 avait fixé les nouvelles règles applicables en matière de tarification des AT MP. Désormais le taux brut de cotisation n'est plus déterminé par le coût réel des sinistres mais par un coût moyen calculé par secteur d'activité.
- **Barème tarification des AT et MP (*)** : (arr. 21/12/11) : L'arrêté liste les activités qui bénéficient d'un abattement pour le calcul du taux brut AT MP.
- **Aide à l'embauche d'un jeune (*)** : (D n° 2011-1971 du 26/12/11) le dispositif d'aide à l'embauche est prolongé jusqu'au 30 juin 2012.

Jurisprudence :

- **Priorité d'embauche (*)** : (Cass Soc 30/11/2010) Pour la première fois à notre connaissance, la Cour étend la bénéfice de la priorité de réembauchage aux salariés ayant accepté une convention de reclassement personnalisée. Gageons que cette jurisprudence s'appliquera aussi au dispositif CSP.
- **Report des congés en cas de maladie (*)** : (CJUE 22/11/11) Allant à l'encontre de notre jurisprudence nationale, la Cour Européenne décide que le droit à report de congés en cas de maladie peut être limité par un accord collectif et qu'ainsi ce droit à congés peut s'éteindre quand sa durée dépasse une certaine limite temporelle.